

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

Séance du mercredi 15 mai 2019

Date de la convocation: 06/05/2019

Membres en exercice : 12 *L'an deux mille dix-neuf et le quinze mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de André CAZÈRES,*

Présents : 8 **Présents :** André CAZÈRES, Joseph FROMIGUE, Brigitte CAPOU, Pierre CAPOU, Alain LARROUDÉ, Jean-Baptiste RAMON, Marianne SARTHOU, Françoise TREY

Votants : 8

Représentés :

Excusés : Christian COUMET, Xavier MACIAS

Absents : Jean-Philippe CASTAIGNÈDE, Catherine LISSARRAGUE

Secrétaire de séance : Alain LARROUDÉ

2019_033 - Objet : Approbation du budget primitif 2019 - budget principal

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2019_013 POUR CAUSE D'ERREUR

Le projet de Budget Primitif 2019 s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de **4 371 933 €**.

Sur proposition du Président, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

- d'approuver et de signer le budget primitif principal 2019, s'élevant à :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement	Cumul
Dépenses	1 168 956	3 202 977	4 371 933
Recettes	1 168 956	3 202 977	4 371 933

- d'autoriser le Président à engager son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/05/2019 065-256501321-20190515-2019_033-DE

Le Président
André CAZERES



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

RF
Tarbes

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/05/2019
065-256501321-20190515-2019_033-DE